



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



22046620

Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division Charleroi

04 AVR. 2022

Le Greffier

N° d'entreprise : 0865 344 027

Nom

(en entier) : **TIMAB BELGIQUE**

(en abrégé) :

Forme légale : **société anonyme**Adresse complète du siège : **Rue de la Jonction 4, B-6030 Charleroi**

Objet de l'acte : Prise de connaissance de la démission de Monsieur Aurélien Trac en tant qu'administrateur délégué / personne déléguée à la gestion journalière de la Société ; pouvoirs spéciaux pour les formalités de publication (et administratives).

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 28 mai 2021 que le conseil d'administration :

- A PRIS ACTE DE et A ACCEPTÉ la démission de Monsieur Aurélien Trac en tant qu'administrateur délégué / personne déléguée à la gestion journalière de la Société, en date du 17 décembre 2020.

- A DÉCIDÉ d'octroyer des pouvoirs spéciaux à Johan Lagae et Els Bruls, élisant domicile à l'Avenue de Tervueren 2, B-1040 Bruxelles, chacun avec le pouvoir d'agir seul et avec pouvoir de substitution, en vue d'accomplir (i) toutes les formalités de publication nécessaires ou utiles relatives aux décisions susmentionnées, y compris la préparation et la signature de tout document ou formulaire (de publication) requis, et le dépôt de tels documents et formulaires auprès du greffe du tribunal de l'entreprise compétent, (ii) toutes les formalités (entre autres auprès d'un guichet d'entreprises) nécessaires ou utiles afin d'assurer l'enregistrement ou la modification de l'information de la Société auprès de la Banque Carrefour des Entreprises, et (iii) toutes les formalités, le cas échéant, auprès de l'administration de la TVA ou l'administration fiscale, la Banque Nationale de Belgique, les autorités de la sécurité sociale, les secrétariats sociaux et toute autre institution, administration, autorité ou entité, publique ou privée (y compris les employés, les clients, les fournisseurs, les créanciers, les débiteurs, et toute autre partie intéressée).

Pour extrait conforme,

Johan Lagae,
Avocat et mandataire spécial.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 12/04/2022 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).